



**PARLEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES
COMMUNAUTE FRANCAISE**

Direction Générale des Travaux Législatifs

QUESTIONS D'ACTUALITE EN SEANCE PLENIERE

(Règlement art. 83)

Auteur : Caroline Cassart-Mailleux

Objet : Les rythmes scolaires

Madame la Ministre,

La rentrée scolaire est toujours l'occasion de ressortir les grands débats et parmi ceux-ci, celui des rythmes scolaires, sur la table depuis plus de 30 ans! Au vu de la crise du Covid, c'est peut-être d'ailleurs le moment ou jamais d'en reparler. Plusieurs propositions existent, notamment celle validée par la Fondation Roi Baudouin et la Ligue des Familles, qui est de raccourcir les vacances d'été de deux semaines, organiser 7 semaines de cours, suivies de deux semaines de congé, le tout agencées autour des vacances de Noël/Nouvel An. Pour certains spécialistes, ce modèle permettrait d'avoir des pauses régulières qui rompent les temps longs et ainsi de favoriser l'équilibre de l'enfant en évitant une trop grande fatigue.

La DPC stipule qu' "en tenant compte notamment des résultats de l'étude de faisabilité de la Fondation Roi Baudouin, le Gouvernement propose d'adapter progressivement, en concertation avec les enseignants et les autres acteurs concernés, les rythmes scolaires annuels et journaliers au rythme chronobiologique des enfants et réformer l'organisation du temps scolaire et le financement de l'extrascolaire". Madame la Ministre, les résultats étant connus et vu la carte blanche des différents acteurs demandant de s'emparer de la question avec volontarisme, pouvez-vous faire le point sur cet épineux dossier? Un calendrier est-il prévu afin de le voir aboutir avant la fin de la législature? Quelle méthodologie allez-vous mettre en place pour y parvenir (GT, Experts, ou uniquement les acteurs de l'enseignement)?

La réponse de la Ministre :

Ce débat revient régulièrement sur la table depuis trente ans. Il n'en reste pas moins que cette réforme des rythmes scolaires constitue une priorité à mes yeux, mais aussi aux yeux du gouvernement. Elle est d'ailleurs inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et dans les chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence. Lors de ma prise de fonction, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur une étude réalisée à la demande de ma prédécesseure, Mme Marie-Martine Schyns, par la Fondation Roi Baudouin. Cet outil très intéressant identifie déjà quels sont les secteurs à concerter (transports publics, activités extrascolaires, autres Communautés...), mais aussi quels seront les temps d'adaptation à prévoir idéalement pour appliquer cette réforme. La crise sanitaire ne nous a pas permis d'avancer sur ce sujet durant les derniers mois. Dans la mesure où cette réforme fait partie de nos priorités, je m'engage devant vous à mettre très rapidement en œuvre cette concertation avec les secteurs concernés et avec les acteurs de l'enseignement, telles que les fédérations de pouvoirs organisateurs, organisations syndicales et les fédérations d'associations de parents qui ont un rôle à jouer dans ce débat. Madame Cassart-Mailleux, je ne peux pas vous donner un calendrier plus précis à ce sujet, mais la concertation sera lancée dans les prochains mois pour pouvoir vous renseigner à ce sujet. En tout état de cause, le but est de faire atterrir cette réforme avant la fin de la législature.

La réplique de Mme Caroline Cassart-Mailleux :

Ce débat est combien important n'est pas neuf, mais je me réjouis que le gouvernement en ait fait une priorité en l'inscrivant dans la DPC. L'étude que vous mentionnez est intéressante et nous permet d'avancer sur ce sujet. Je comprends parfaitement qu'au cours des cinq derniers mois, le gouvernement a eu des choses encore plus urgentes à traiter. La concertation permettra d'avancer. Elle devrait malgré tout avoir lieu assez rapidement. Car si le changement soulève parfois des réticences, c'est ici pour le bien des enfants. La concertation permettra de vaincre les réticences et d'avancer dans ce dossier.